

## Avis public d'appel d'offres

La Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska (ci-après appelée : la Régie) projette d'acquérir deux camions à chargement latéral pour la collecte de matières résiduelles.

La fourniture inclura, sans s'y limiter, deux camions porteurs neufs à dix roues avec chacun une benne à chargement latéral à bras automatisés, le tout étant conçu pour la collecte des matières résiduelles disposées dans des bacs roulants, avec tout l'équipement requis, le tout tel que précisément décrit au devis technique du présent appel d'offres public.

Les soumissions seront reçues au 1650, rue de la Ferme, à Sainte-Anne-de-la-Pocatière (Québec) G0R 1Z0, et ce, jusqu'au **27 août 2025, à 11 h**, date et heure auxquelles elles seront ouvertes publiquement. Il appartient au soumissionnaire de s'assurer auprès du responsable de l'appel d'offres que l'enveloppe contenant sa soumission a bel et bien été reçue dans le délai imparti. La soumission doit être insérée dans une enveloppe cachetée, identifiée au nom du soumissionnaire, et portant les informations suivantes : **Soumission – Acquisition de deux camions à chargement latéral pour la collecte de matières résiduelles**, et être remise en main propre, par la poste ou par messagerie. Les soumissions envoyées par télécopieur ou par courriel ne sont pas acceptées. Si le soumissionnaire entend déposer sa soumission en personne, il devra valider au préalable qu'un.e représentant.e de la Régie sera présent.e à l'adresse ci-haut mentionnée, en téléphonant au 581 673-7344.

Toute personne désireuse de déposer une soumission doit prendre connaissance du règlement numéro 3-2024 de la Régie, sur la gestion contractuelle, disponible sur le site internet de la Régie <https://www.rigmrk.com/informations-publiques/>, et s'y conformer en tout temps, à défaut de quoi sa soumission pourra être rejetée ou le contrat octroyé résilié de plein droit par la Régie si le non-respect est découvert après l'attribution du contrat.

Les soumissionnaires doivent se procurer les documents d'appel d'offres sur le Système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement du Québec (SEAO) [www.seao.gouv.qc.ca](http://www.seao.gouv.qc.ca).

La Régie se réserve le droit de retrancher du mandat certaines parties des biens, équipements ou services requis en vertu du présent appel d'offres, et ce, sans que le soumissionnaire puisse retirer sa soumission ou réviser à la hausse les prix soumis.

L'attribution sera faite au soumissionnaire ayant déposé la plus basse soumission conforme. Toutefois, la Régie ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. Elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur décision du conseil d'administration de la Régie, à sa seule discrétion, et la Régie ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution de son conseil d'administration.

Donné à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, le 18 juillet 2025

Anthony Masson  
Directeur-général et greffier-trésorier

